SÉANCE DU 09 février 2017

Le neuf février deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUILLY EN DONJON, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire, M. Dominique GEOFFROY

Convocation du 02.02.2017

Présents :
Maire : Dominique GEOFFROY
Adjoints : Catherine BONNEFOY, Agnès DENIZOT, Sylvain MERCIER
Conseillers Municipaux : Lauraine SULPY, Fabienne FEUILLANT, Richard CHOPIN, Nicolas FOUCRAS, Rodolphe PELIN, Bernard BOURACHOT

Absent excusé : Jean Claude LEBRUN

Pouvoir : Jean Claude LEBRUN a donné pouvoir à Dominique GEOFFROY

Secrétaire de Séance : Lauraine SULPY

****

M. le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2016 lequel est approuvé.

1. Atelier Municipal :

Après examen des devis, le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient les devis suivants pour un montant HT de 71 511.29€ :

- Maçonnerie Laustriat: 27 770.15€
- Plomberie Basset: 7 170.42€
- Électricité Rotat: 5 515.80€
- Plâtrerie-isolation SARL Bonnot: 10 636.06€
- Fermetures portes Rajaud: 11 388.86€
- Assainissement MJ TP: 9 030€

et autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2. Aménagement du bourg :

Après examen des devis, le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient les devis suivants pour un montant HT de 47 848.07€

- Terrassement : 34 958€
- Toilettes sèches : 8 150€
- Abri de jardin : 899€
- Signalisation : 1 597.50€
- Plantation arbustes : 1 985.90
- Constat d'huissier : 257.67€

et autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3. Demande de subvention départementale pour la voirie :

Après étude du devis concernant les travaux de voirie, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite une subvention au titre de « la voirie» auprès du Département, pour un montant de travaux HT de 122 247€,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

4. Demande de subvention régionale pour la voirie :

Après étude du devis concernant les travaux de voirie, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite une subvention au titre de « la voirie» auprès de la région, pour un montant de travaux HT de 122 247€
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5. Subvention 2017 au titre « de la solidarité » :

Monsieur le Maire fait part que la mairie aurait besoin d'un rafraichissement intérieur qui n'a pas été fait depuis la rénovation en 1990.

Il présente divers devis de peinture, d'isolation du plafond, de carrelage et d'électricité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite une subvention au titre « de la solidarité envers la commune défavorisée» auprès du Département, pour un montant de travaux HT 16 370.71€, la dépense sera inscrite au budget primitif de 2017,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

6. Subventions communales 2017:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les subventions communales suivantes qui seront inscrites au budget primitif de 2012 :

ASMN (football club)	100.00€	Club de pétanque	50.00€
Centre Léon Bérard	65.00€	Coopérative scolaire de Neuilly en Donjon	230.00€
Centre social La Farandole	225.00€	Association Val Libre, Culture et Patrimoine	150.00€
CCAS	1 000.00€		

7. Travaux logement 8 rue de l'église :

Par délibération N°1 du 22 décembre 2016, des devis ont été retenus pour les travaux de réfection du logement 8 rue de l'église. Mais des travaux complémentaires ont dû être effectués en plomberie et menuiserie. Le maire présente les devis.

Le Conseil municipal, en avoir délibéré, accepte ces devis :

- Plomberie : Franck BASSET : 286.66€
- Menuiserie Bourachot : annule le 1er devis, remplace par un devis de 1169€ et un devis complémentaire de 140€.
- autorise le maire ou son représentant à signer les pièces afférentes au dossier.

Fait le 09 février 2017